



Résolution 2402 (2021)¹

Politiques en matière de recherche et protection de l'environnement

Assemblée parlementaire

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies engage tous les États à «prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions» (objectif 13) et l'Accord de Paris les appelle à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à la neutralité climatique au cours de la deuxième moitié du siècle. L'Assemblée parlementaire s'inquiète du fait que, malgré les résultats significatifs obtenus, les politiques actuelles et le niveau d'efforts des États membres du Conseil de l'Europe restent en dessous de ce qui est requis pour atteindre ce résultat.
2. Le dérèglement climatique de même que l'épuisement progressif des ressources surexploitées risquent de produire des conséquences dramatiques pour des centaines de millions de personnes, notamment pour les plus vulnérables, et de saper la cohésion sociale, la stabilité démocratique et la paix dans toutes les régions du globe. La recherche peut apporter les solutions innovantes nécessaires pour contrer à la fois la paupérisation de la planète et le phénomène du changement climatique, et assurer le développement durable de nos sociétés.
3. Une évolution profonde des systèmes économiques est nécessaire pour sauver la planète. Il faut repenser un modèle économique trop fondé sur la (sur)consommation, avoir le courage de s'opposer à l'obsolescence programmée des produits et revoir les habitudes de consommation; il faut développer des systèmes de transport non polluant, réorganiser les espaces de vie et bâtir un habitat moins gourmand en énergie. Les comportements et les choix de vie de chaque personne peuvent contribuer à contenir la demande d'énergie.
4. Néanmoins, la croissance de la population mondiale, le développement social et économique, qui doit bénéficier à tous, et les nouveaux horizons que le progrès ouvre, avec le déploiement de technologies et d'activités gourmandes en énergie (comme l'expansion du monde numérique, l'intelligence artificielle et les plans de conquête de l'espace), ne permettent pas d'envisager des scénarios avec une consommation d'énergie décroissante. La réduction de l'empreinte carbone des activités humaines passe donc nécessairement par une production d'énergie décarbonée. Il faut donc renforcer la recherche sur les sources d'énergie du futur.
5. Par ailleurs, les ressources dont l'humanité dispose sont limitées et leur rythme de consommation actuelle n'est pas durable. Un autre axe essentiel de la recherche est donc celui qui porte sur l'économie circulaire. Il faut apprendre à réutiliser et à recycler les ressources dont les systèmes économiques actuels sont si gourmands, y compris celles nécessaires à la transition énergétique, sans lesquelles le développement s'arrêterait.
6. Pour orienter l'effort de recherche, il faut analyser de façon objective toutes les contraintes – économiques, sociales, environnementales et temporelles – qui peuvent rendre périlleux certains chemins, et il faut bien peser les conséquences de nos choix stratégiques. L'impact des sources fossiles est désastreux,

1. *Discussion par l'Assemblée* le 29 septembre 2021 (28^e séance) (voir [Doc. 15357](#), rapport de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, rapporteur: M. Olivier Becht). *Texte adopté par l'Assemblée* le 29 septembre 2021 (28^e séance).

Voir également la [Recommandation 2215 \(2021\)](#).



mais il y a également des dommages liés à l'extraction des métaux et des minerais rares indispensables au développement des technologies de production et de stockage des énergies renouvelables. La recherche doit être orientée pour minimiser, et si possible éviter, ces dommages et tout impact environnemental que la production d'énergie renouvelable peut avoir, comme la pollution visuelle et sonore ou l'utilisation de substances dangereuses pour la santé.

7. Avec le déploiement à grande échelle des énergies renouvelables, la demande future de matières premières essentielles devrait considérablement augmenter. Il ne faut pas sous-estimer les risques auxquels les pays européens seraient exposés en devenant dépendants des pays producteurs de minerais rares, dont l'utilisation massive, en l'absence de leur recyclage intégral, ne peut qu'engendrer l'augmentation des prix, la raréfaction et l'épuisement. Un risque similaire résulte des quasi-monopoles qu'un ou quelques pays peuvent détenir dans la transformation de ces minerais rares et/ou dans la fabrication de composants essentiels aux productions industrielles des pays européens. Ne pas prendre dûment en compte ces risques ne pourra qu'affaiblir ces pays.

8. Pour garantir la compétitivité et la souveraineté de l'industrie européenne, les États membres du Conseil de l'Europe doivent assurer un approvisionnement sûr, durable et responsable en matières premières, mais aussi faire des choix pour renforcer leur autonomie en matières premières critiques et pour optimiser la valeur des ressources et matériaux dont ils disposent; leur réutilisation et leur recyclage peuvent réduire le risque de pénurie et aider aussi à préserver leur indépendance économique, voire leur souveraineté.

9. Dans un monde marqué par les interdépendances, les réponses technologiques aux problèmes actuels sont forcément multiseCTORIELLES. L'interdépendance et la complexité entraînent, et rendent indispensable, une coopération axée sur des domaines et thèmes transversaux entre les chercheurs et les autres acteurs de la recherche et du développement. De plus, les solutions (et donc les plans) politiques impliquent nécessairement plusieurs niveaux, du local à l'international, tant dans leur élaboration que dans leur mise en œuvre.

10. La participation active et l'engagement des citoyens sont une clé de voûte pour bâtir l'économie verte; les associer dès le départ au processus décisionnel est à la fois une exigence démocratique et une condition pour atteindre les résultats visés: ce sont les citoyens qui portent le changement de paradigme et le réalisent par leur action. Pour réussir la transition écologique, un effort collectif s'impose; l'économie comportementale doit permettre aux citoyens de concevoir conjointement les solutions techniques et les innovations de demain.

11. Les Objectifs de développement durable des Nations Unies montrent la voie. L'action politique ne doit pas se détourner du cap du développement durable, car le temps presse. Pour l'Assemblée, il faut soutenir la mise sur le marché et la montée en puissance des technologies efficaces qui sont prêtes à être commercialisées. Il faut en même temps augmenter les ressources dédiées à la recherche et au développement de nouvelles solutions, en utilisant au mieux les mécanismes de financement existants et en songeant à de nouvelles formes de financement.

12. Les finances publiques sont mises à rude épreuve par l'impact économique de la pandémie de covid-19 et par l'urgence de parer au désarroi social que cette pandémie a engendré dans les couches de population les plus vulnérables, en Europe et ailleurs. Pourtant, l'Assemblée considère que, dans les efforts de reconstruction de nos sociétés et de nos systèmes économiques, c'est justement vers le monde de demain qu'il faut regarder, et pas vers celui d'hier. Dans une certaine mesure, la crise est une opportunité de changement, et il ne faut pas la rater. La recherche et l'innovation pour l'économie verte doivent faire partie des «bénéficiaires» des plans nationaux de relance post-crise.

13. Dès lors, l'Assemblée appelle les États membres du Conseil de l'Europe à revoir leurs politiques en matière de recherche, d'innovation et de développement, pour donner la plus haute priorité au domaine de l'économie verte, et plus spécialement à la transition énergétique et à l'économie circulaire, afin d'aligner le développement économique avec l'objectif de parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050. Dans ce contexte, l'Assemblée invite les États membres:

13.1. à développer des programmes de recherche spécifiques:

13.1.1. sur les énergies renouvelables, sans oublier les contraintes spécifiques pouvant freiner un déploiement massif des technologies correspondantes, et notamment la nécessité de développer les technologies de stockage, et le besoin impératif d'assurer l'évolution du réseau électrique et la sécurité et la résilience du système de production et de distribution de l'énergie, qui demandent aussi des efforts de recherche significatifs;

- 13.1.2. sur l'économie circulaire, notamment sur le recyclage (si ce n'est le remplacement) des matériaux critiques indispensables aux technologies de la transition énergétique, ainsi que sur les technologies de récupération de la chaleur fatale et de capture et de stockage (ou réutilisation) du carbone;
- 13.2. à maintenir les projets de recherche fondamentale, qui peuvent conduire à découvrir et à maîtriser de nouvelles sources d'énergie durable, abondante et bon marché, et à veiller à échanger au sein de la communauté scientifique sur toute avancée en ce sens;
- 13.3. à prendre dûment en compte le risque géopolitique, au même titre que les contraintes économiques, sociales et environnementales, car, à côté des enjeux de développement durable, il y a aussi un enjeu de marché et d'autonomie stratégique, voire de souveraineté nationale;
- 13.4. à encourager, y compris par le levier du financement, la collaboration et la mutualisation des efforts de recherche au niveau national, en ayant égard aux coopérations et synergies public-public, public-privé et privé-privé;
- 13.5. à promouvoir la coopération entre universités et grandes entreprises, et à favoriser par des mesures incitatives la création de consortiums de grandes entreprises pour collaborer avec des instituts scientifiques financés par des fonds publics;
- 13.6. à développer une activité de veille dans des domaines stratégiques pour identifier et soutenir le développement et le passage au stade de la commercialisation des projets innovants;
- 13.7. à mettre en place des mécanismes de financement pouvant être actionnés avec une certaine flexibilité et rapidité; à orienter les fonds de recherche vers les demandes d'innovation à long terme et à prévoir des incitations pour la création de partenariats recherche-industrie, renforçant le financement des projets collaboratifs entre laboratoires de recherche et industries sur des sujets stratégiques;
- 13.8. à réfléchir à de nouvelles formes de financement de la recherche et, à cet égard:
- 13.8.1. à étudier la possibilité d'émettre des titres de dette publique, des «obligations vertes» accessibles au grand public et destinées à financer la recherche stratégique dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie circulaire;
- 13.8.2. à songer à soutenir la mise en place d'une plateforme nationale en ligne, avec une sélection de projets innovants qu'un État s'engagerait à soutenir financièrement et qui seraient ouverts à un financement participatif;
- 13.9. à renforcer la dimension européenne de leurs politiques de recherche, et – lorsque cela est possible – à encourager et à soutenir la participation aux programmes européens par des outils tels qu'une meilleure information, le conseil et l'assistance dans l'accomplissement des démarches et des procédures requises, ainsi que des incitations financières;
- 13.10. à définir des domaines clés dans lesquels il est crucial d'élargir la coopération entre les pays européens, ainsi qu'entre l'Europe et d'autres régions du monde, et à élaborer le cadre de la recherche en conséquence, pour favoriser une coopération mutuellement profitable et des partenariats stratégiques internationaux, visant par exemple à assurer la complémentarité et une meilleure efficacité des efforts de recherche.